

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Du mardi 31 mars 2020 à 18 heures 00**

**Présents** : Olivier FONS, Michel GONNET, Élodie LEFEBVRE, Alain AMIEUX, Charley SCEMAMA, Jérôme FOUVET, Nicole MATHONNET

**Absents** : Sylvain ARNAUD, Jean-Pierre JACQUIER.

**Pouvoir** : Jean-Pierre JACQUIER à Elodie LEFEBVRE

**Arrivée retardée pour raison professionnelle (18h10)** : David LE GUEN

**Secrétaire de séance** : Charley SCEMAMA

---

**AVENANTS POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON DE SANTE**

✓ **Entreprise LAYE SAS :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offre pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Romanche a été réalisé en 2019.

L'entreprise LAYE SAS avait été retenue pour le lot 7 : doublages cloisons faux plafond pour un montant de 43 847,90 € HT.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre un avenant d'un montant de 3516.00€HT pour la réalisation de doublages isolants sur les murs de refend du rez-de-chaussée et les diverses modifications (découpes, habillages non prévus sur le DPGF initial),

**ACCORD DU CONSEIL A L'UNANIMITE**

✓ **Entreprise CIMELEC :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offre pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Romanche a été réalisé en 2019.

L'entreprise CIMELEC avait été retenue pour le lot 13 : ELECTRICITE, pour un montant de 28 600,00 € HT

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre un avenant pour la modification des volets roulants manuels en électriques, le chauffage hivernal pour travailler, et les câbles chauffants des EP pour un montant de 4764.00€.

**ACCORD DU CONSEIL A L'UNANIMITE**

*(18h10) David LE GUEN prend part aux votes*

## **PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2020**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal une demande de participation pour la commune de Villar d'Arène, au Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Cette participation est estimée à 0.40€ par habitant soit 134.80€ pour cette année.

### **ACCORD DU CONSEIL A L'UNANIMITE**

## **CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la candidature de notre collectivité a été acceptée pour l'expérimentation « Compte Financier Unique » qui concernera les comptes des exercices 2021 et 2022.

Monsieur Le Maire explique que l'expérimentation du CFU est conduite sous le pilotage du comité de fiabilité des comptes locaux.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- ✓ Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- ✓ Améliorer la qualité des comptes,
- ✓ Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Les plus importantes collectivités seront testées dès cette année 2020.

Notre commune expérimentera ce compte à partir de 2021.

Comme énoncé par l'article 242 de la loi de finances pour 2019, la mise en œuvre de l'expérimentation du CFU requiert la signature d'une convention entre l'Etat et notre commune.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la participation de la commune de Villar d'Arène à cette expérimentation.

### **ACCORD DU CONSEIL A L'UNANIMITE**

## **INDEMNITE DES ELUS SUITE A MODIFICATION DES TAUX AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

Monsieur Le Maire explique que le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1, fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints. L'augmentation prévue par la loi n'aura aucun impact sur le budget de la Commune, cette augmentation sera intégralement couverte par une dotation d'État supplémentaire.

Conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales Monsieur Le Maire propose :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, avec effet au 1er avril 2020 aux taux en pourcentage de l'indice 1027, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux,

- Que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 3 avril 2014.
- Que les crédits nécessaires soient inscrits au budget communal.
- Que les indemnités de fonction soient payées mensuellement

#### **ACCORD DU CONSEIL A L'UNANIMITE**

#### **SIGNATURE MISSION BERN**

Monsieur Le Maire rappelle que la Présidente Madame MARTIN Anne-Marie de l'association des Amis de l'Eglise St Martin a beaucoup oeuvré pour trouver des subventions pour la sauvegarde de l'Eglise St Martin de Villar d'Arène, patrimoine de la commune.

Ce projet de sauvegarde a été sélectionné en 2019 par Stéphane Bern réunissant les représentants du ministère de la Culture, de la Fondation du Patrimoine et de la Française des jeux. (Fonds issus des jeux « Mission patrimoine »).

La fondation du Patrimoine, dans le cadre de la mission du Président de la République avec Mr BERN propose une aide financière globale de 71 000€ (soixante et onze mille euro) pour rappel le montant HT est de 375 120.50€.

Afin d'entériner cette aide financière, Monsieur Le Maire explique qu'il faut passer une convention de financement avec la Fondation du Patrimoine.

Monsieur Le Maire présente la convention de financement au Conseil Municipal.

#### **ACCORD DU CONSEIL A L'UNANIMITE**

#### **AFFAIRES DIVERSES**

Alain demande :

- Si une permanence pour l'ouverture de la déchetterie est prévue : Olivier explique que seule la déchetterie de Clos Jouffrey est ouverte le lundi matin de 09h30 à 12h30 pour les professionnels.  
**N'oublions pas que nous sommes en confinement.**
- Si le déneigement des rues sera fait. Olivier explique que suite aux restrictions sanitaires, seules les urgences seront traitées par le service technique.

Alain signale une fuite d'eau, probablement sur le réseau du chemin des trois croix. Michel est au courant, il s'agit de la canalisation du trop-plein.

Aucun risque, le nécessaire sera fait dès la fin du confinement.

David et Elodie ont refait le site de la commune : [villardarene.fr](http://villardarene.fr) ainsi que la page face book pour la diffusion des informations. MERCI...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30

Le Maire \_\_\_\_\_ Le secrétaire,